

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 10 Juillet à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires – 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Membres en exercice : 32 titulaires - 12 suppléants	Voix Pour : 19
Délégués présents : 19 délégués (16 titulaires – 3 suppléants)	Voix Contre : 0
Dont membres votants à voix délibérative : 19 délégués	Abstention : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 29 Juin 2018	

### Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mr Magnier, Mr Fosset, Mr Morellon, Mr Pilière, Mr Gebka, Mr Chatelain, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Bandry, Mr Girardin, Mr Coppeaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Frex, Mr Martinet.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Godeau, Mr Dazard, Mr Delahaye, Mr Conversat, Mr Petel, Mme Triconnet, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mme Fargette, Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mme Philippon, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Bereaux, Mr Freudenreich, Mr Paudière.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Magnier

---

**Objet : Approbation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable**

N°20180701

- Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions de La Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques notamment son Décret du 02 Mai 2007,
- Vu le Décret N° 2015-1820 du 29 Décembre 2015 introduit par la Loi du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Le Président présente à l'assemblée le projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'Usesa pour l'exercice 2017,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 26 Juin 2018,

.../...

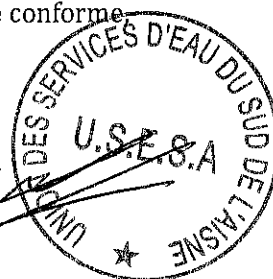
**DECIDENT :**

- de rendre un avis favorable sur le contenu du rapport qui vient de lui être présenté,
- de veiller à sa communication auprès :
  - des services de la Préfecture,
  - des délégués de l'USESA dont présentation du rapport sera faite lors des réunions de Secteurs,
  - des Maires des communes membres qui auront l'obligation de le présenter au sein des Conseils Municipaux avant le 31 Décembre 2018,
  - des Présidents des Communautés de Communes, et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
  - des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180710-20180701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2018